

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 MAI 2024**  
**18H30**

**PROCÈS – VERBAL**

L'an deux mille vingt quatre, le 29 mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 23 mai 2024, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corinne OLLIVIER.

La Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Elle invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Mary-Claude GRISON est désignée à l'unanimité.

**Madame Sophie PIÉTU-AGEORGES :**

- M. Haydar AAD : pouvoir à Mme ROUX
- M. Fabien BERNAGOUT : présent
- Mme Mélanie CHAUVET : présente
- Mme Hayate DADSI : présente
- M. Toufik DRIF : Pouvoir à M. BERNAGOUT (retard)
- M. François DUMON : pouvoir à M. MICHOUX
- M. Frédéric DUPIN : présent
- M. Philippe FOURNIÉ : présent
- Mme Jill GAUCHER : présente
- M. Kévin JACQUET : présent
- Mme Djamila KAOUES : présente
- M. Wendelin KIM : présent
- M. Thibault LHONNEUR : présent
- M. Franck MICHOUX : présent
- Mme Céline MILLÉRIOUX : Présente
- Mme Solange MION : présente
- Mme Sabine MORÈVE : présente
- M. Zakaria MOUAMIR : Pouvoir à M. FOURNIÉ
- Mme Corinne OLLIVIER : présente
- Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES : présente
- Mme Monique RENARD : présente
- M. Boris RENÉ : présent
- Mme Maryvonne ROUX : présente
- Mme Marie RUIVO : présente
- M. Nicolas SANSU : pouvoir à Mme OLLIVIER
- Mme Corinne SOCHARD : Présente
- Mme Ophélie TAIRET : présente
- M. Frédéric BERNARD : Absent
- Mme Cécile CHANGEUX : pouvoir à M.GODARD
- M. Laurent DESNOUES : présent
- M. Yann GODARD : présent
- M. Ahmet KALKIN : absent

- M. Pascal LATESSA : présent
- M. Aurélien PERRINET : pouvoir à M. LATESSA (retard)
- Mme Mary-Claude GRISON : présente

## **La Maire**

Le 9 juin prochain auront lieu les élections européennes. Le scrutin est à haut risque, alors que le pacte de stabilité et de croissance impose des politiques d'austérité et que l'extrême droite progresse partout. Les décisions prises au Parlement européen ont des répercussions très concrètes sur les conditions d'existence des citoyens. Tout l'enjeu peut se résumer finalement assez simplement : construire une Europe plus sociale, plus juste. Il s'agit bien de produire des normes sociales favorables aux travailleurs, pour bien vivre, avoir un système scolaire, un système de santé de qualité, mener une transition écologique juste. Ce n'est pas gagné vu le retour annoncé des cures d'austérité. En janvier 2024, le Parlement européen a voté un pacte de stabilité qui impose aux états membres de ramener leur déficit budgétaire et leur niveau d'endettement sous les seuils fatidiques des 3 % et 60 % du PIB d'ici 4 ans. Une orthodoxie incompatible avec les objectifs de transition climatique et d'investissements sociaux que s'est fixé l'UE. D'ores et déjà en France, 10 milliards d'euros d'économie ont été actés pour 2024, 20 autres milliards pour 2025, essentiellement dans la transition écologique, le travail et l'éducation.

Avec 38 listes en présence, il faut bien avouer que les cartes sont brouillées et n'incitent pas les citoyens à voter. Nous pouvons donc craindre un fort taux d'abstention. Et pourtant il y a bien besoin d'un vote pour ses idées, pour retirer le stylo des mains de ceux qui veulent nous imposer la régression sociale et la haine. Parmi ceux-là les partis d'extrême droite. Leurs votes au Parlement européen le confirment : contre les textes sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la hausse des aides sociales à l'enfance, la lutte contre la désindustrialisation, le socle européen de droits sociaux, contre la retraite à 60 ans à taux plein et contre la directive sur le salaire minimum. Ils ont en revanche voté pour le « secret des affaires » et se sont abstenus sur la lutte contre les paradis fiscaux.

La question de la fraude fiscale est quasi absente dans la campagne des européennes. Bizarrement le RN n'en fait jamais mention, pas plus que les macronistes. Cet enjeu est passé sous silence alors qu'il est fondamental pour relever les défis qui s'accumulent devant nous. Près de 1000 milliards d'euros s'envolent chaque année vers des paradis fiscaux en passant par l'Union Européenne, alors que nous avons d'immenses besoins pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités sociales. Les déséquilibres économiques et sociaux constituent une véritable bombe à retardement en Europe et pour toute la planète.

L'autre sujet inexistant des débats de ces élections est bien l'enjeu de la paix sur le continent. Rien ou si peu n'est engagé pour rechercher une voie politique et réduire les souffrances et les destructions causées par l'armée russe en Ukraine. Quant au sud, on se contente de mots creux au-dessus des tombeaux où chaque jour sont enterrés les enfants de Gaza.

A cela s'ajoute, de par le monde, des dizaines d'autres conflits et guerres que l'Union européenne regarde de loin. Pourtant l'entité politique que constitue l'Union européenne, avec son Parlement pourrait jouer un rôle décisif afin d'ouvrir les étroits chemins politiques, diplomatiques et économiques menant vers la justice, la paix et un avenir commun des peuples. Les citoyens européens ont ce défi à relever dans l'action et le vote. On ne peut imaginer l'avenir au travers du prisme de la guerre. Les enjeux de ce scrutin sont bien trop importants pour se laisser à nouveau enfermer dans un duel Renaissance/Rassemblement national. Il faut tout mettre en œuvre pour une autre Europe plus juste, plus sociale, plus écologique.

En France, la énième réforme de l'assurance chômage annoncé par le Premier ministre s'inscrit totalement dans la cure d'austérité. Pour réaliser 3,6 milliards d'euros d'économie par an sur le dos des chômeurs, le Premier ministre veut faire passer la durée nécessaire à l'ouverture de droits de six à huit mois travaillés sur une période réduite, elle, de vingt-quatre à vingt mois.

La durée d'indemnisation serait également rabotée, pour passer de dix-huit à quinze mois.

La réforme cible tous les demandeurs d'emploi, mais les plus précaires seront particulièrement pénalisés. « Le Gouvernement s'en prend aux demandeurs d'emploi les plus vulnérables, en réduisant leurs droits : les jeunes (moins de 25 ans), les fins de CDD (dont saisonniers) et intérim, les salaires les plus faibles ». Les seniors sont également visés.

Au même titre que les chômeurs les collectivités sont également prises pour cible par le Président de la République. En effet nous sommes accusées de faire dériver les dépenses de l'État. Les coupes sombres sont annoncées. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler très vite.

Sans transition j'en viendrais aux dossiers de notre Conseil municipal de ce soir.

L'un des dossiers important est l'attribution de la DSP transport à Transdev. Jill GAUCHER, 1<sup>ère</sup> adjointe fera une présentation mais il me paraît important d'apporter quelques éléments.

Vierzon fait partie des quelques villes de moins de 30 000 habitants ayant son propre réseau de transport urbain. Le réseau actuel a été reconfiguré en 2015 et n'est donc plus forcément adapté aux besoins. Il est composé d'un secteur qui fonctionne bien, le nord de la ville et des lignes très désertées (est-ouest et sud). Nous avons connu une très forte baisse après la période COVID, sans vraiment réussir à inverser la tendance. Dans les points saillants pris en compte il y a l'étendue de la ville constituée de zones denses et de lotissements pavillonnaires. Nous avons des pôles essentiels à desservir tels que la gare, les collèges, les lycées, l'hôpital, les structures médicales, les services publics. Tout le monde a pu faire le constat que les bus étaient loin d'être complets à certaines heures de la journée. Et tout cela avec une enveloppe budgétaire exponentielle.

Avec cette nouvelle DSP notre postulat de départ a été le suivant :

Continuer de transporter les lycéens et collégiens.

Mieux coller aux besoins de mobilité de nos anciens et de la population captive.

De verdier notre offre avec du matériel plus vertueux.

Et bien évidemment le volet social.

Tout cela en maîtrisant les coûts.

C'est bien en prenant ces différents éléments que notre choix s'est porté sur Transdev.

Il est certain que les habitudes des usagers vont être quelque peu bouleversées. Un important plan de communication est en préparation afin que chacun puisse bénéficier des informations nécessaires.

Les autres sujets seront plus classiques, à souligner tout de même quatre dénominations d'allées ou de bâtiments publics qui mettront à l'honneur une femme et quatre hommes de la société civile ou politique alliant l'histoire de notre pays et l'engagement pour les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité auxquelles je crois profondément. Je souhaite que ces propositions fassent l'unanimité.

Je vous remercie

**Madame GRISON**

Madame la Maire, chers collègues,

L'actualité vierzonnaise est placée cette semaine sous le signe du Festival du Film de Demain. La culture, vecteur de changement, les réalisateurs et réalisatrices éveillent la conscience citoyenne, notre société en a grandement besoin. À côté de quelques jours sur les films, revient le quotidien. Et à propos de quotidien, j'ai lu dans le Berry Républicain du 05 mai dernier, un article sur des ateliers créés aux archives municipales de Bourges pour notamment retracer l'histoire de sa maison. L'idée est intéressante, je suggère qu'on s'en inspire, les Vierzonnais s'en réjouiraient. Parmi les sujets du Conseil municipal de ce soir, j'ai retenu les dénominations pour lesquelles je n'ai rien à redire, cependant une dénomination pour Simone VEIL est à réfléchir. Celle qui a lutté contre la discrimination des femmes, qui fût la première présidente du Parlement européen mérite qu'on s'en souvienne. Enfin je terminerai par un triste constat vu durant ces dernières semaines à Vierzon. Celui des animaux de cirque, extraits de leur nature sauvage pour être mis en esclavage pour le seul plaisir de l'humain. Certes les cirques doivent vivre et ils ont jusqu'en 2028 pour modifier leurs spectacles. Encore quatre années à tolérer la souffrance de ces êtres vivants, quel spectacle attristant ! Je vous remercie pour votre écoute.

## **Monsieur LHONNEUR**

Madame la Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Cette époque sombre chaque jour un peu plus dans une horreur que l'on n'imaginait plus. Massacre en Palestine, au Congo. Situation catastrophique en Ukraine, en Haïti, en Nouvelle-Calédonie et au Soudan. Notre génération est donc, elle aussi, spectatrice de génocides, guerres et monstruosité. C'était impensable, croyait-on ? C'était inimaginable et pourtant sur nos téléphone chaque jour se déroule un massacre qui entame notre humanité. Évidemment nous apportons tout notre soutien aux victimes de ces conflits. Nous continuons à appeler, à œuvrer pour un cessez le feu partout où cela est nécessaire, et nous appelons chaque personne à faire ce qu'elle peut pour dénoncer ces situations et soutenir les cagnottes en ligne.

Des élections arrivent dans dix jours et elles seront aussi l'occasion pour le plus grand nombre d'exprimer leur désaccord avec ceux qui nous gouvernent et qui ont d'abord soutenu la riposte israélienne avant d'entrer dans un silence complice et de détourner le regard devant la barbarie. Après, comment se surprendre de voir que cette bourgeoisie aux manettes du pays et en Europe affiche un soutien inconditionnel à toutes les entreprises coloniales ? On voit l'armée sur le peuple kanak, on manipule les élections dans les anciennes colonies françaises et on use des militaires uniquement dans l'intérêt d'entreprises voraces, dont la fortune s'est d'abord construite sur l'exploitation à outrance des anciens colonisés. Alors oui, plein soutien aux Palestiniens, aux Congolais, aux Kanaks, aux Kurdes, à tous ceux qui paient le prix de la folie occidentale. Non, la lutte anti-coloniale n'est clairement pas terminée ! La fin de l'histoire n'est pas pour aujourd'hui et ici nous sommes d'abord avec celles et ceux qui se battent pour la liberté, pour leur droit à l'auto-détermination. Tant que le poison du nationalisme continuera de se répandre, nous demeurons du côté de ceux qui le combattent.

Pour en revenir aux affaires vierzonnaises, j'ai appris depuis 2020 que le meilleur moyen pour qu'un sujet avance c'est d'en parler publiquement. C'est nettement plus efficace que toutes les discussions informelles et que toutes les promesses faites sans que personne ne puisse les consigner. Aussi ma question est simple : quand la rue Piétonne va-t-elle enfin redevenir piétonne ? On nous a parlé d'un problème d'accès pour les pompiers, puis d'une erreur de livraison pour les barrières et puis ci et puis ça. On a l'impression d'être devant les douze travaux d'Hercule.

Par ailleurs, à la veille du Festival du Film de Demain nous sommes surpris que l'accès PMR et les escalators ne fonctionnent toujours pas. La fois où, en Conseil communautaire, nous avons posé la question, le problème venait d'un manque de matière première d'un fournisseur allemand. Je veux

bien tout croire, tout entendre mais enfin, depuis le temps, nous estimons que le problème aurait dû être réglé.

Pour finir, un mot sur la DSP transport, je vais lever un doute, nous voterons pour cette délibération. Contrairement à la période précédente, nous demandons que les élus et les personnes en charge du suivi fassent preuve de la plus grande vigilance et d'exigence. On ne peut plus continuer à avoir des bus qui tournent à vide. On doit retrouver une souplesse dans l'offre, si celle-ci ne correspond plus aux usages. Et enfin on devrait, par tous les moyens possibles et imaginables, promouvoir ce service auprès des Vierzonnais et au-delà. Il en va de notre crédibilité à moyen terme et aussi de nos finances, qui ne peuvent pas continuer à supporter un service qui s'adresse à si peu de monde et qui ne correspondait pas toujours aux habitudes de vie des habitants.

Merci.

## **Monsieur FOURNIÉ**

Madame la Maire, chers collègues,

Christian MÉTROT, Samuel PATY, Missak et Mélinée MANOUCHIAN, Robert BADINTER, quel lien ? Quelle est notre logique à baptiser ces quatre lieux avec ces cinq noms ? Si individuellement chacun a marqué l'histoire de notre ville ou de notre pays, chacun s'inscrit dans ce qu'il a fait et fait notre sentiment commun, notre rayonnement la République sociale, laïque et indivisible. Cette République qui a su recueillir des réfugiés d'Arménie, après le génocide turc. Des familles juives, moldaves fuyant les persécutions de l'empire russe, comme quoi, malheureusement l'histoire est un éternel recommencement. Cette République, qui par tous ces enfants, a permis d'aider les autres, de s'opposer parfois au périple de leur vie, de s'indigner mais de toujours faire vivre des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité. Permettez-moi, au nom de mon groupe, de me féliciter que trois des quatre lieux soient issus de nos propositions. Je pense qu'on en prend pour dix ans.

Concernant le réseau de transport urbain, notre groupe votera bien-sûr pour, mais avec des réserves. L'équation de faire mieux avec moins, dans les transports, me paraît singulière voire hasardeuse, mais nous veillerons et nous serons attentifs à ce que le budget reste dans les clous de ce qui est proposé, notamment avec des indexations annuelles, avec la mise en place d'un suivi et avec la quasi obligation de dégager un ETP pour ce suivi extrêmement nécessaire. La non prise en compte avec le réseau REMI, pour l'instant qui va évoluer début 2025, avec la possibilité d'ouverture de porte, mais là aussi il faudra prévoir un budget supplémentaire pour un accord. Le fait de ne pas choisir un pôle d'échange multi-modal à la gare et de le maintenir au Forum, nous paraît à court terme un peu saugrenu, alors que nous avons besoin que l'ensemble des cars et bus arrivent dans un endroit en lien avec les trains. La déserte de la future plateforme logistique doit être envisagée avec du matériel propre. Notamment électrique.

Rappeler aussi qu'il existe dans notre ville des transports de mobilité sociale, avec le garage associatif de Baugy qui intervient, et le service Tram's, de transport pour les personnes âgées du CCAS de Vierzon. C'est aujourd'hui tout un réseau qui est en train de se mettre en place et que nous devons évaluer en continu et faire évoluer et renforcer au besoin.

Je vais terminer par une citation d'Edmond Dantes : « Cherchez et vous trouverez ! »

Je vous remercie.

## **La Maire**

Madame GRISON, deux réponses à vos interpellations : concernant la rue Simone VEIL, pourquoi pas ? En ce qui concerne les animaux du cirque, on n'attendra pas 2028 pour effectivement prendre des décisions sur le sujet. Certaines villes prennent la décision d'interdire les cirques avec les animaux, même si elles sont retoquées, cela n'empêche pas de prendre la décision. Ce sujet est en réflexion et nous n'attendrons pas 2028.

## **Madame MION**

En ce qui concerne la rue Maréchal Joffre, je ne vais pas être d'accord avec toi. Il y a des entreprises qui ne sont pas très sérieuses. Quand on sous-traite par deux fois, et bien ça donne que par deux fois, les barrières reçues ne correspondaient pas à ce qu'on avait commandé. Pour la troisième fois, nous l'avons fait et nous devons en principe les recevoir le 14 juin. Nous avons bien sûr demandé un avoir, parce que par trois fois les entreprises n'ont pas été sérieuses et l'entreprise avec laquelle on avait un marché n'avait pas vérifié la commande.

## **DEL24/76– ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **La Maire**

Vu la délibération n°DEL23/63 en date du 22 juin 2023, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC24/23 – Finances – Sanisette – Dissolution de la régie de recettes,
- DEC24/24 – Musée de Vierzon – Renouvellement de l'adhésion à l'association des Musées en Centre-Val de Loire,
- DEC24/25 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association AAATV,
- DEC24/26 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association Les Amis du Musée de Vierzon,
- DEC24/27 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et le lycée Henri Brisson,
- DEC24/28 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et le CASI des Cheminots,
- DEC24/29 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Francis Fontaine,
- DEC24/30 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Hubert Cellier,

- DEC24/31 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Jean-Pierre Desbordes,
- DEC24/32 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- DEC24/33 – Direction générale – Signature de convention pour la mise à disposition de matériel d'entretien des espaces verts au profit de la Commune de MASSAY,
- DEC24/34 – Direction générale – Demande de subvention – Fonds Vert – Rénovation thermique des équipements publics – Unité de production restauration collective,
- DEC24/35 – Finances - Assurances – Acceptation des indemnités perçues ou à percevoir ,
- DEC24/36 -Not'île - Convention d'occupation temporaire de la Décale par l'OCCE du Cher,
- DEC24/37 – Not'île - Convention d'occupation temporaire de la Décale par le lycée Saint-Joseph,
- DEC24/38 – reaVie – Constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances irrécouvrables ou créances éteintes) et reprise de provisions constatées,
- DEC24/39 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de l'État (Dotation Générale de Décentralisation) – Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque Paul Eluard – Vierzon – année 2024,
- DEC24/40 – Finances – Réalisation d'un prêt relais de 1 000 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre pour financer des besoins de préfinancement de projets du budget principal de la Ville,
- DEC24/41 – Culture - Convention d'occupation temporaire des chalets par l'Association Festival du film de demain,

et la liste des marchés.

Il y a-t-il des questions sur ces dossiers ?

## **DEL24/77– ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 AVRIL 2024**

### **La Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 04 avril 2024 ;

La transmission du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 04 avril 2024.

Il convient que les membres du Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 04 avril 2024.

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 04 avril 2024.

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DRIF, (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET ( donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN

### **DEL24/78– FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES 2024**

#### **La Maire**

L'admission en non valeur est une simple mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables, sans pour autant décharger la responsabilité du comptable public.

Elle ne fait pas non plus obstacle à un recouvrement ultérieur.

La dette éteinte est une mesure décidée par ordonnance d'un tribunal, elle ne peut plus être exigée, elle doit donc être annulée dans la comptabilité car aucune action ne peut être intentée pour son paiement.

La constitution de provisions comptables pour risques et charges est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales. L'article R 2321-2 du CGCT dispose que « les communes ont l'obligation de constituer une dépréciation lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments fournis par le comptable public ».

Face aux risques d'impayés des titres émis par la collectivité, il faut donc que cette dernière constitue une provision. La constitution de cette provision pour risques est commandée par le respect du principe de prudence.

Selon l'analyse effectuée, le budget principal de la Ville comptabilise 339 414,70 € de restes à recouvrer pouvant faire l'objet d'une provision à la date du 31 décembre 2023. Aussi, il est proposé d'inscrire une provision à hauteur de 6 % des créances douteuses à l'article 6817, soit 20 000 €.



Concernant le budget annexe Foire et Salons, comptabilise 5 552,01 € de restes à recouvrer pouvant faire l'objet d'une provision à la date du 31 décembre 2023. Aussi, il est proposé d'inscrire une provision à hauteur de 10 % des créances douteuses à l'article 6817, soit 550 €.

La reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non valeur, créances éteintes, etc.).

Il vous est proposé d'inscrire une provision de 20 000 € correspondant à 6 % des créances douteuses pour le budget principal de la Ville, d'inscrire une provision de 550 € correspondant à 10 % des créances douteuses pour le budget annexe Foire et Salons et d'imputer les dépenses à l'article 6817.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DRIF, (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET ( donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

### **DEL24/79– SERVICES AU PUBLIC – FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

#### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Vu la délibération n° 16/78 du 31 mars 2016, fixant les tarifs de diverses prestations du guichet unique, dont la restauration municipale ;

Le besoin d'ajuster les tarifs aux augmentations du prix des denrées alimentaires, des ressources humaines et de l'énergie.

Le besoin de conserver une certaine équité dans les tarifs, et d'élargir la grille des quotients familiaux.

Certains tarifs sont obsolètes.

Il convient de prendre en compte le coût lié aux enfants bénéficiaires d'un projet d'accueil individualisé.

Il convient d'adapter la tarification aux familles qui ne respectent pas les règles d'inscription et d'annulation.

Il vous est proposé d'approuver d'adopter les tarifs de la restauration scolaire tels que ci-dessous, d'appliquer aux élèves des classes spécialisées les tarifs de Vierzon, quelle que soit leur commune d'origine et de mettre ces tarifs en application au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

<b>Tranche / quotient familial</b>	Unique	Hors Vierzon	0 à 210	211 à 270	271 à 350	351 à 401	402 à 570	571 à 620	621 à 820	821 à 920	921 à 971	972 à 1300	>1300
<b>Prestations</b>													
Repas cantine (enfants)		6,30 €	1,00 €	1,40 €	2,10 €	2,60 €	3,00 €	3,30 €	3,50 €	3,80 €	4,10 €	4,20 €	4,30 €
Accueil cantine PAI		3,10 €	0,50 €	0,70 €	1,10 €	1,30 €	1,50 €	1,70 €	1,70 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €	2,15 €
Majoration pour non respect des règles d'annulation et d'inscription (hors raison médicale)	20 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Employés municipaux	4,30 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Enseignants et autres intervenants adultes	6,30 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations exceptionnelles pour institutions extérieures (Hors CCAS)	6,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## La Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DRIF, (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET ( donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN

## **DEL24/80– SERVICES AU PUBLIC – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS : ACCEPTATION DE L'OFFRE ET AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le schéma du nouveau réseau résulte de l'étude de l'actuel. Pour rappel, ce dernier a été voté pour une mise en place janvier 2016 et prolongé par avenant jusqu'au 31 août 2024, soit huit ans et huit mois. Nous avons constaté une baisse de fréquentation des lignes régulières et tout les moteurs de véhicules n'étaient pas propres.

Un enjeu écologique et un service public de qualité a fait l'objet d'un cahier des charges pour une mise en place au 2 septembre 2024 officiellement. On voulait apporter de nouvelles solutions réalisables de transport en cohérence avec les besoins des vierzonnais. Augmenter le potentiel des voyages, faire un réseau vertueux grâce à des véhicules à énergie propre. Une visibilité franche et une attractivité renforcée tout en conservant les emplois évitant ainsi une casse sociale.

Suite à l'appel à concours, deux sociétés ont répondu et après audition, la société Transdev a été retenue. Le contrat sera signé pour huit ans. La différence entre l'ancien réseau et le nouveau c'est le verdissement du parc de véhicules. La construction du réseau appartiendra aux usagers afin de rationaliser les voyages évitant un maximum de trajets à vide.

Le nouveau réseau sera constitué de 6 lignes urbaines le Vib qui sont tracées, deux régulières, deux scolaires, une TAD virtuelle, une TAD que je vous détaillerai plus tard. Le Créa'vib sera d'arrêt en arrêt. Une nouveauté a été mise en place il s'agit d'un service dédié aux personnes à mobilité réduite en porte à porte, sur demande préalable. Il y aura également 30 vélos à assistance électrique et du personnel suffisant pour assurer les missions.

On retrouve les lignes A et B, ex lignes circulaires de la zone Nord, réseau qui démarrera à 6 h 28 et le dernier ramassage se fera à 19 h 20 avec un renforcement des fréquences tout au long de l'année. La desserte de la ligne B sera sur le parvis de la gare de Vierzon et la desserte de la ligne A sera à Péri afin d'avoir des correspondances renforcées avec le ferroviaire.

Les lignes C et D seront des lignes scolaires. La ligne C partira de Desroche jusqu'à Vaillant en aller-retour et la ligne D partira des Crêles jusqu'à Brisson en aller-retour également en période scolaire uniquement.

Ces deux lignes, c'est la nouveauté, seront ouvertes à toutes personnes présentant un titre de transport pas seulement pour les scolaires.

Nous aurons toujours les lignes REMI 185 et 431 et leurs utilisations feront l'objet d'un accord ultérieur modifiable ou non, déjà existant.

La toute nouvelle ligne virtuelle E, ancienne ligne 1 et 3, sera exclusivement à la demande. Qui part de la gare des Forges pour arriver au collège Fernand Léger, en aller-retour, passant par les rues Pasteur, République, la place Gabriel Péri, la gare et l'hôpital. Son amplitude horaire sera de

6h45 à 19 h 07 pour le dernier ramassage. La réservation se fera sur place ou par téléphone à la boutique Vib ou via l'application. C'est une solution flexible qui renforce les besoins spécifiques des utilisateurs qui sera déclenché à la première réservation. La réservation peut se faire 1 h avant ou en récurrence.

Le TAD la réservation se fera sur place ou par téléphone à la boutique Vib ou via l'application. Il fonctionne de pôle de convergence à pôle de convergence identifié et vers les arrêts des lignes CréaVib et régulières.

Elles sont accessibles pour tous et tous titres de transport sauf les abonnements scolaires, c'est la nouveauté. Pour les scolaires, les départs doivent se faire pour un départ d'un établissement scolaire vers un arrêt identifié et inversement pour les heures rondes. Si les scolaires veulent une autre ligne que la scolaire ils devront présenter un titre de transport payant.

À noter que le Sud est le moins desservi qui ne l'est actuellement mais avec les lignes scolaires et le TAD ouvert à tous voyageurs muni d'un titre de transport peuvent pallier à ce manque.

Concernant les pôles de convergences, il s'agit de la gare de Vierzon, le Forum, la gare des Forges, les centres commerciaux, les médicaux comme le Centre hospitalier, la maison médicale de la Noue, l'hôpital Leroux, le laboratoire de biologie médical, la clinique psychiatrique de la Gaillardière, les zones industrielles et parcs d'activités, les lieux publics, les cimetières, les établissements scolaires.

À noter que les passages devant le parvis de la gare ont été faits en fonction des arrivées des grandes lignes.

Concernant le Vélo Vib est un service de location longue durée de vélo à assistance électrique sur réservation en boutique Vib ou sur site. L'objectif est d'essayer de faire connaître l'essor de la mobilité douce. La location pourra se faire à la journée ou à la semaine, possibilité également de louer au mois ou à l'année sous condition d'habiter ou de travailler à Vierzon. Un contrat d'entretien avec un établissement d'insertion sera conclu dès le début du contrat. En cas de besoin, une augmentation de la flotte pourra se faire en cours de contrat.

Prochainement, nous aurons une campagne de communication, un plan de lancement avec des dates et des lieux définis. Le volet social est respecté avec la reprise du personnel. La transition énergétique voulu par la municipalité existe, tous les bus TAD sont à moteur électrique et seront mis en circulation dès la commande début 2025. Les autres seront Euro 6 pour les lignes régulières. Une extension d'ici la fin de contrat de 8 ans de 3 des 5 véhicules lourds seront en zéro émission polluante. La billettique est neuve. La communication entre les chauffeurs sera en temps et en heure. Les agents seront tous connectés. Le coût annuel en moyenne sur les huit ans est de 1 929 286 €.

Le Forum reste gare routière pour les correspondances des bus éloignés des autres transports comme le train, le car, les taxis, la location de vélo. Dans le cadre du nouveau plan Action Cœur de Ville 2, un aménagement de la place de la gare laissant place au bus de la ville n'a pas été retenu par les instances décisionnaire de ce projet. Ce ne sera donc pas un pôle d'échange multi-modal.

Ce projet de nouveau service de bus devra améliorer le service de transport de Vierzon dans un esprit de transition écologique et rendre un vrai service public. J'invite les usagers à s'en emparer un maximum.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°DEL23/143 en date du 5 octobre 2023 autorisant la maire à lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion des transports urbains ;

Les rapports de la Commission de délégation de service public des 17 novembre 2023 et 16 février 2024, autorisant les candidats à déposer une offre et la maire à négocier avec les candidats.

Vu le rapport de l'exécutif sur le choix du concessionnaire ;

Au terme des négociations, le choix s'est porté sur l'entreprise TRANSDEV Loir et Cher, constituant une société dédiée à l'exploitation du contrat, ayant présenté la meilleure offre au regard de la qualité des engagements financiers, du projet de service, de la politique commerciale et des liens avec l'Autorité Organisatrice proposés, de sa gestion patrimoniale et de sa politique en matière d'investissement et de maintenance, de la politique sociale et environnementale et de la pertinence de ses engagements juridiques.

Le projet de contrat et ses annexes.

La durée du contrat de concession est fixée à 8 ans à compter du 1er septembre 2024.

Le contrat de concession a pour objet de confier l'exploitation du réseau LE VIB' constitué notamment des services multimodaux suivants :

Des lignes régulières,

Des lignes à vocation scolaire,

Un service de TAD zonal d'arrêt à pôle de convergence,

Une ligne de TAD « virtuelle »,

Un service dédié aux personnes à mobilité réduite,

Un service de location de vélos.

Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public.

Le contrat sera exécuté aux risques et périls du Concessionnaire, en application des principes généraux du droit des concessions et de toutes les dispositions juridiques et réglementaires en vigueur au moment de son exécution.

Le forfait de charges s'élève à 15 434 290 millions d'euros sur la durée du contrat.

Les recettes s'élèvent à 1 903 270 millions d'euros sur la durée du contrat.

Le montant total des investissements réalisés par le concessionnaire, d'un montant de 2 584 989 € sur la durée du contrat et la valeur nette comptable estimée en fin de contrat à 921 277 €.

Il vous est proposé d'approuver le choix de l'entreprise TRANSDEV Loir et Cher, constituant une société dédiée à l'exploitation du contrat, en tant que concessionnaire du service public pour l'exploitation du réseau de transports collectifs de la Ville de Vierzon, d'approuver les termes du contrat de concession de service public et ses annexes, d'autoriser Madame la Maire à prendre toutes les mesures pour la finalisation de la procédure avec le candidat retenu et d'autoriser Madame la Maire à signer le contrat de concession de service public avec le candidat retenu.

## **La Maire**

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

## **Monsieur DESNOUES**

Merci pour la présentation, j'ai juste quelques questions. On'avait demandé à être convié, mais finalement ça ne s'est pas fait.

Le dernier projet qui avait été présenté consistait à interconnecter la ville. Il y avait ce projet en face de la gare qui aujourd'hui n'existe plus, c'est surprenant car c'était le cheval de bataille pour connecter les trains et le réseau REMI. La ligne E, j'avoue ne pas comprendre son fonctionnement. Cette ligne desservait la zone industrielle des Forges où il y a quelques entreprises et donc des personnes qui s'en servait pour s'y rendre et maintenant ils vont devoir réserver le bus. Je suis surpris de ne pas voir un arrêt régulier devant l'hôpital alors que c'est un arrêt fréquenté et je ne vois pas de ligne vers VIRTUO. Vous l'aviez évoqué car s'il y a vraiment 300 personnes l'année prochaine qui viennent travailler ils devront prendre la voiture pour s'y rendre. Je suis surpris de ne pas voir sur cette ligne E une extension qui va jusqu'à l'aire de covoiturage au niveau de l'autoroute laquelle dessert les hôtels, commerces et restaurants qu'il y a là-bas.

De mon point de vue, je ne vois pas d'amélioration par rapport à avant.

Comment vont faire les personnes qui gèrent les chauffeurs sur cette ligne E qui n'est fonctionnelle que sur réservation ? En cas de non réservation, que vont faire les chauffeurs ? Comment vont-ils gérer les plannings des chauffeurs ?

## **Madame GAUCHER**

Pour répondre à la dernière question, le prestataire verra avec le chauffeur. Il aura prévu un chauffeur sur cette ligne même sans qu'il y ait de réservations, mais je serais quand même très étonnée qu'il n'y ait pas de réservation sur cette ligne. Là où elle passe il y aura forcément des réservations. Une seule réservation la déclenchera.

VIRTUO n'est pas encore construit, donc pour le moment il n'y a pas de raison d'y aller. Le TAD fonctionne de zones identifiées de convergence, ce sont tous les pôles que je vous ai cités, c'est-à-dire 32 pôles et l'hôpital et la gare sont dedans.

## **Monsieur DESNOUES**

Concernant le collège Fernand Légeri vous avez parlé des autres collèges et lycées desservis mais le collège Fernand Léger ne sera desservi qu'à la demande ? La ligne E est un transport à la demande donc les élèves de Fernand Léger devront commander le bus pour s'y rendre ?

## **Madame GAUCHER**

Il faut savoir que le collège Fernand Léger est un collège d'accueil des communes extérieures donc ils sont emmenés par les transports REMI. Pour les autres élèves de la commune, il y a la ligne E virtuelle qui existe, elle pourra être réservée pour eux et comme cela sera en récurrence, cela ne posera aucun soucis.

Il y aura toujours possibilité d'ajustement, mais cela a été fait sur un constat de fréquentation de ce réseau. Je ne suis pas professionnelle du transport, un délégataire du transport à travaillé dessus et pour eux ça leur semblait la meilleure des solutions.

## **La Maire**

Nous savons pertinemment que sur les points de convergence, il peut y avoir des évolutions, comme cela s'était fait sur la dernière DSP Transport. Le constat qui avait été fait, et peu de Vierzonnais qui diront le contraire, c'est qu'il y avait beaucoup de bus qui circulaient à vide dans la journée, sans doute parce que l'offre n'était plus adaptée. Les modes de transports et les habitudes changent. On a voulu privilégier l'axe du TAD pour donner plus de souplesse et il faudra un temps d'adaptation aux usagers pour se l'approprier. C'est aussi là l'importance de la communication. Si les personnes âgées s'approprient bien le TAD, je suis convaincue qu'elles apprécieront d'être dans un petit bus ou l'accès sera plus facile et où il y aura plus de monde, plutôt que de se retrouver seule dans un grand bus. C'est un choix que nous avons fait pour le TAD. Pour ce qui concerne les autres lignes qui fonctionnaient bien, notamment sur le Nord de la ville, on les a laissées comme avant.

C'est vrai qu'il va y avoir du changement, on n'a jamais dit le contraire, d'où l'importance de la communication à venir. C'est impératif. Y compris pour le personnel que je vois dans la salle et que je salue.

Bien sûr qu'il va y avoir des changements d'habitudes, comme avec les plages horaires qui seront beaucoup plus longues, ce qui permettra plus d'attractivité pour le transport urbain et les trains. Il y a une correspondance maintenant avec plus de trente-cinq trains.

Je ne peux pas vous dire que tout va être parfait dès le 2 septembre, mais je pense qu'on peut avoir un nouveau service de transport urbain performant.

## **Monsieur DESNOUES**

Honnêtement, je le souhaite. Vu ce que ça coûte, c'est mieux.

Dans les différents conseils municipaux et conseils communautaires, vous évoquiez, à juste titre, la fracture numérique pour les anciens. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on a majoritairement des anciens qui prennent les bus, qui n'utilisent pas internet et à qui vous allez demander d'utiliser leur téléphone pour réserver les bus.

**Madame GAUCHER**

Non, j'ai dit que cela se faisait soit à la boutique, soit par téléphone, soit sur l'application ou au chauffeur. Les gens savent passer un coup de fil de chez eux quand ils n'ont pas de portable.

**Monsieur DESNOUES**

D'accord, je pose des questions. La ligne E commence à 6 h du matin, elle dessert les Forges. Les Forges c'est des usines qui travaillent en 2/8, soit des horaires 5h à 13 h donc, même si les gens veulent la prendre, ils ne pourront pas.

**Madame GAUCHER**

C'est déjà comme ça actuellement. Ils font du covoiturage. On ne peut pas mettre un service 24h/24h. On ne peut pas commencer à 4 h du matin non plus ! Je conçois que cela serait l'idéal mais en même temps, on ne peut pas avoir un budget réduit et des transports en plus.

**Monsieur DESNOUES**

Non, ça ne marche pas. On voit qu'il va y avoir des bus plus petits, électriques, parfait, ça correspond à ce que vous nous aviez dit, il y a une vraie logique par rapport à notre flux, mais qui va payer pour les bornes rechargeables ? Est-ce la Ville ?

**Madame GAUCHER**

Elles seront financées par la Ville et resteront à la Ville.

**Monsieur DESNOUES**

Est-ce que les bus auront une carte pour recharger et la Ville leurs fera payer le plein ?

**Madame GAUCHER**

Oui. Là je n'ai pas le règlement, mais bien sûr ça ne sera pas gratuit. Comme le gasoil, ils le payent et nous le reverse après. C'est une énergie qui fonctionnera comme pour le gasoil actuellement, ça sera le même mode de fonctionnement.

**Monsieur DESNOUES**

Pour la partie sociale, les conducteurs vont être repris, mais qu'en est-il de leurs avantages sociaux, ancienneté, reprise de contrat de travail ?

**Madame GAUCHER**

C'est dans la convention collective déjà existante, c'est la même, on ne change rien.

**Monsieur DESNOUES**

Ils changent d'employeur, donc la convention collective est la même, d'accord, mais les avantages liés à l'employeur ne sont pas les mêmes.



**Madame GAUCHER**

Mais l'employeur se cale sur la convention collective. Il s'engage en connaissance de cause.

**Monsieur DESNOUES**

La convention collective est un minimum que l'on donne, horaire de travail, grille salariale, après en fonction de l'employeur vous avez des primes, des astreintes, des avantages. La question est, par rapport à aujourd'hui, est-ce qu'ils sont gagnants ou perdants ?

**La Maire**

C'est comme maintenant, ils se sont engagés.

**Monsieur FOURNIÉ**

Le transfert des salariés a été fait avec tous les avantages déjà acquis, c'est la loi, donc il n'y a pas de difficulté par rapport à ça. Après, les négociations annuelles c'est autre chose.

**Monsieur DESNOUES**

On aurait bien aimé être impliqué un peu plus, je n'ai pas lu ça dans les documents que j'ai eu, ou alors j'ai mal lu. Globalement on gagne combien à l'année ?

**Madame GAUCHER**

Les recettes sont de 350 000 euros.

**Monsieur DESNOUES**

La question est, par rapport au contrat d'avant avec toute la polémique qu'il y a eu sur la gratuité des transports, qui était proposée par une partie des élus socialistes, est-ce que ça nous coûte plus cher ou moins cher qu'avant ?

Si ça nous coûte moins cher combien ? 350 000 euros ?

**Madame GAUCHER**

La différence sera de moins 350 000 € par rapport au contrat au 8 années.

**Monsieur FOURNIÉ**

On peut prendre le compte administratif d'avant, celui-là c'est moins 600.

**La Maire**

Il y a eu plusieurs phases de négociations, que ce soit avec RATP ou TransDeV, et tous les élus n'étaient pas dans les phases de négociation, y compris dans la Majorité.

On est en train de travailler le plan de communication car il y a là un vrai enjeu, pour que tout le monde puisse bien appréhender les modifications et nous vous le présenterons.

## **Monsieur DESNOUES**

Une dernière question qui ne s'adresse pas forcément aux conseillers municipaux : comme nous avons ici présents des conducteurs-receveurs, j'aimerais bien savoir ce qu'ils en pensent.

### **La Maire**

Vous leurs demanderez en off, ils ne souhaitent pas prendre la parole ce soir. Je pense que vous pourrez leurs poser la question après le conseil.

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

### **ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER),

1 voix Contre : M. RENÉ.

3 Abstentions : M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA

2 Abstentions par mandat : Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET ( donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN

## **DEL24/81 – SERVICES PUBLICS – ACQUISITION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, VÉLO-PLIANT À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE OU NON, ACQUISITION DE VÉLO ENFANT POUR L'APPRENTISSAGE DU VÉLO – AIDE DE LA VILLE**

### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Pour favoriser la mobilité douce en ville, il est proposé d'accompagner les habitants dans l'acquisition de vélos à assistance électrique chez un vélociste (professionnel vendant et réparant des vélos). Il devra être implanté à Vierzon pour pouvoir être agréé et s'engager dans une démarche vertueuse de recyclage des batteries usagées, qualité des conseils à la clientèle...).

Le montant de l'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique s'élève à 25 % du coût TTC, dans la limite de 200 €. Seuls les vélos d'un prix supérieur à 600 € sont éligibles.

Le montant de l'aide pour l'achat d'un vélo-pliant (électrique ou non) est de 40 % du coût TTC de l'engin, dans la limite de 200 €. La ville attribue une aide de 150 € minimum, c'est-à-dire que seuls les engins d'un prix supérieur à 375 € sont éligibles.

Pour favoriser l'apprentissage du vélo, dès le plus jeune âge, il est proposé une aide à l'achat d'un vélo pour enfant (avec pédales) jusqu'à 14 pouces – 3 à 5 ans – de 30 €. Il devra également être acheté chez un commerçant de Vierzon, sans autres contraintes.

Une enveloppe de 10 000 € est inscrite au budget 2024.

Les aides sont réservées aux Vierzonnais, selon les critères suivants :

Être majeur,  
Être domicilié à Vierzon depuis au moins 3 mois au moment de la demande,  
La demande doit être présentée au maximum six mois après l'acquisition,  
Le vélo doit être acheté neuf chez un vélociste de Vierzon, ou reconditionné à un niveau équivalent au neuf par un professionnel du cycle,  
Ne pas utiliser de batterie au plomb,  
Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route,  
Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant l'acquisition,  
L'aide ne peut être obtenue que tous les 10 ans.

Il est précisé que les personnes pourront cumuler cette aide avec celle de l'État (conditions : avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 euros, l'année précédant l'acquisition du vélo).

Il vous est proposé d'abroger la délibération DEL21/27 du Conseil municipal du 11 février 2021, de décider d'accorder une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique représentant 25 % du coût d'acquisition TTC, dans la limite de 200 €. Seuls les vélos d'un prix supérieur à 600 € sont éligibles, de décider d'une aide pour l'acquisition d'un vélo-pliant (électrique ou non) représentant 40 % du coût d'acquisition TTC dans la limite de 200 €, décider que l'aide minimum est de 150 €. Seuls les vélos d'un prix supérieur à 375 € sont éligibles et de décider d'une aide de 30 € pour l'achat d'un vélo pour enfant (avec pédales) jusqu'à 14 pouces.

L'ensemble des aides est soumis à l'acquisition dans un commerce vierzonnais.

Pour toutes les communes de la Communauté de communes, la Région Centre-Val de Loire est l'autorité organisatrice de la mobilité via REMI, sauf pour Vierzon car nous sommes notre propre autorité organisatrice de la mobilité. L'idée était de se rapprocher afin que tous les habitants de la Communauté de communes aient à peu près les mêmes aides. La modification porte sur le vélo pliant à assistance électrique ou non et l'acquisition de vélo pour enfant pour l'apprentissage. Ça part d'un constat qui a été fait à l'école qu'un enfant même âgé de 9 ans ne sait pas faire de vélo donc l'idée est de relancer cet apprentissage. Hier, je suis dans une école, il y avait de grands enfants 9 ou 10 ans qui n'avaient aucun équilibre sur le vélo. C'est dommage car plus on commence tôt mieux c'est. Le montant annuel d'aide est de 10 000 €, peut importe la demande, on les prend dans l'ordre qui arrive.

## **La Maire**

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

## **Madame GRISON**

Par rapport à ce qui vient d'être dit, l'école maternelle Parmentier, avec l'aide d'une association locale qui travaille sur les vélos et les enfants, ont fait des journées de mise en route des enfants sur les vélos et je trouve ça très bien. Ça existe il ne faut pas les oublier.

**Madame GAUCHER**

Ce que je disais, c'est que ça commençait tard. Quand ils sont à l'école maternelle, ils ont plus de trois ans, parfois ils n'apprennent pas chez eux à faire du vélo avec les petites roues.

**Madame GRISON**

Ce sont des actions qui sont faites en maternelle.

**Madame GAUCHER**

Oui mais ce sont des instituteurs, l'idée est de le faire en famille.

**Madame GRISON**

Je ne vais pas être contre ce qui vient d'être dit, je dis simplement qu'il faut retenir qu'il y a des écoles avec l'aide d'associations, qui font des journées de mise en route des enfants sur les vélos et qu'il faut le souligner.

**Madame GAUCHER**

Je ne vais pas critiquer les écoles, mais je trouve dommage qu'on apprenne à faire du vélo à l'école, alors que ça pourrait être une activité en famille.

**Madame GRISON**

Je suis d'accord.

**Monsieur LATESSA**

Bonjour à tous, pas de soucis pour l'acquisition au vélo. Par contre, quand ouvre t-on un plan de développement de pistes cyclables ? J'ai vu qu'on avait réaménagé l'avenue Édouard Vaillant en faisant des plantations, d'ailleurs un élu s'en était étonné, on aurait pu sur ces grands trottoirs passer de la voie cyclable à la piste cyclable, qui aurait été plus sécurisant, les trottoirs s'y prêtent. Je pense aussi à l'avenue de Châteauroux qui ne bénéficie d'aucune structure cyclable jusqu'à Méreau. Quand va-t-on élaborer un plan pour développer les pistes cyclables ? Je rappelle que depuis que nous sommes élus, depuis 2020, il n'y a que 75 mètres qui a été développés, entre le Crédit mutuel et l'avenue de la République, en sens unique. C'est la seule voie qui a été faite hormis le Canal à vélo.

**La Maire**

Avenue Édouard Vaillant, les sorties de garage compliquent la création de pistes cyclables.

**Madame GAUCHER**

Notre délégation de bus sera suivie par une personne et l'idée était de se pencher aussi sur la mobilité de façon générale sur Vierzon. Il y a quelques voies qui existent, et ce qui serait bien effectivement c'est de relier tous ceux qui existent déjà en plein centre-ville. C'est l'objet de travail futur qui n'a pas pu être fait pour le moment.

## **Madame MORÈVE**

On a travaillé sur des projets de pistes cyclables mais le problème est aussi budgétaire, puisque ça coûte énormément d'argent. Sur l'avenue Édouard Vaillant, c'était un souhait lorsque on a refait les plantations. On a demandé à ce qu'un travail soit fait, mais budgétairement ce n'était pas possible. On travaille également sur des rues à mettre en sens unique et donc sur la mobilité à Vierzon, en essayant d'aménager des rues pour que ce soit plus simple.

## **Monsieur FOURNIÉ**

Je rappelle que les mobilités actives et mobilités douces sont de la compétence de la Communauté de communes. Ce que je vais proposer au Président de la Communauté de communes, François DUMON et aux élus communautaires, c'est qu'une étude soit faite sur tout le périmètre de déploiement, comme Bourges l'a fait, dont j'ai inauguré il y a quelques jours une liaison entre Berry-Bouy et Marmagne, afin d'avoir un plan de mobilité douce, même si les aménagements sont parfois lourds. Il y a des aides de l'État et de la Région pour porter les mobilités du quotidien, et cette étude peut être financée à 80 % par la Région. Il faut qu'on se mette autour d'une table, pour voir ce qui est possible à court et moyen terme et développer ces usages autour de l'axe structural qui est le canal de Berry à vélo.

## **Monsieur MICHOUX**

L'étude faite sur l'avenue Édouard Vaillant a montré que le coût des travaux initialement prévus était de 1 million d'euros. Avec nos problèmes d'entretien des voiries, financer les pistes cyclables n'était pas possible. Au niveau du Pont de Toulouse, l'aménagement est complètement intégré, donc il y aura une jonction entre Péri et l'avenue Édouard Vaillant. La piste des trottoirs, comme Sabine a pu le dire, est une des solutions.

Dans le cadre du NPRU, on est amené à voir des circulations douces et c'est ce qu'on va proposer aux habitants rapidement, une fois que les travaux essentiels auront été faits. Je rappelle qu'aujourd'hui 198 logements de Val de Berry sont en réfection. L'école est terminée, le centre social et associatif est à construire et on pourra, dans le quartier, remonter du centre-ville jusqu'au Nord de la Ville par ce biais.

## **Monsieur DESNOUES**

On développe l'aide à l'achat au vélo électrique, c'est bien car ça fait marcher le marchand de vélo Cycle Nico à Vierzon. Est-ce qu'on prévoit de mettre des bornes de recharge pour les vélos électriques quelque part ?

## **Madame GAUCHER**

Il y a en déjà quelques unes, pleines sur les parkings des supermarchés qui fonctionnent pour les vélos. Il y en a également au Canal. Il y a beaucoup de bornes voitures qui peuvent charger les vélos.

## **Monsieur DESNOUES**

Des garages à vélo ont été installés dans le cadre du Canal à vélo, mais des bornes de recharge, je n'en ai pas vues.

### **Madame GAUCHER**

Sur Vierzon, il y en a 6, qui ont été financés à 80 % par le SDE18 : elles sont toutes pour les vélos. Sur beaucoup de bornes il y a une prise sur les côtés et c'est pour les vélos. À regarder dans les supermarchés, mais il me semble qu'elles en ont une.

### **Madame GRISON**

J'emprunte régulièrement le parking devant la Médiathèque, qui est très bien aménagé, mais j'avoue qu'à chaque fois que je passe, je me demande si je ne vais pas heurter un vélo. Je ne sais pas ce qu'on va pouvoir faire, car avec les plantations la visibilité est difficile. J'appréhende en rentrant et en sortant du parking, je ne sais pas comment on peut régler cela, car je trouve ça très dangereux.

### **Madame GAUCHER**

C'est un peu « une nouveauté » et je pense qu'il faut apprendre que la ville est partagée par des piétons, des voitures, des vélos. Il faut faire attention à toutes les pistes ; il y a des endroits pour traverser la piste.

### **La Maire**

Je ne suis pas sûre qu'il y ait de solutions-miracle.

### **Madame GRISON**

Je n'ai aucune idée la-dessus, je ne sais pas si ça existe pour les circuits vélos, mais est-ce-qu'il n'existerait pas des stops pour les vélos, afin qu'eux aussi fassent attention ? Ça me fait peur de penser à ce qui pourrait arriver si un vélo arrivait trop vite.

### **Madame GAUCHER**

Le cycliste est effectivement prioritaire s'il n'y a pas de panneau, maintenant mettre des panneaux ça ferait beaucoup peut être ? Je ne sais pas. Il faut qu'on regarde.

### **Madame GRISON**

Je n'ai pas de solution, je fais juste un signalement.

### **La Maire**

On va regarder. Pour le moment on n'a jamais eu d'accident, heureusement.

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉ PAR :**

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET ( donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/82 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉNOMINATION DE VOIE – ALLÉE SAMUEL PATY**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le nécessaire hommage à rendre à une figure nationale qu'est Samuel PATY.

Samuel PATY - 1973 -2020

Le 16 Octobre 2020, Samuel PATY, professeur d'histoire géographie, était décapité pour avoir montré des caricatures du prophète Mahomet à ses élèves .

La présentation de deux caricatures s'était faite lors d'un cours sur la liberté d'expression.

L'enseignant avait préalablement demandé aux élèves ne souhaitant pas regarder ces images de sortir de la classe.

L'assassinat de Samuel PATY provoque de vives réactions en France et à l'étranger. De nombreuses manifestations populaires sont organisées en mémoire de l'enseignant assassiné ; un hommage national lui est rendu à la Sorbonne.

Il vous est proposé de nommer l'allée d'accès à la cité scolaire Édouard Vaillant « Allée Samuel PATY ».

Mon collègue en a parlé, effectivement les dénominations sont proposés au Conseil municipal par l'ensemble du groupe majoritaire et il a été retenu qu'il était opportun, après le décès de Samuel PATY, d'appeler l'allée d'accès à la cité scolaire « allée Samuel PATY ». On a fait un rappel dans la délibération des circonstances de sa mort qui on peut le dire est mort pendant l'exercice de ses fonctions. On imaginait pas que ça pouvait être un métier dangereux. L'assassinat de Samuel PATY a provoqué de vives réactions en France et à l'étranger. De nombreuses manifestations populaires sont organisées en mémoire de l'enseignant assassiné et un hommage national lui a été rendu à la Sorbonne.

**La Maire**

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉ PAR :**

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET ( donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/83 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉNOMINATION DE LIEU - SQUARE MÉLINÉE ET MISSAK MANOUCHIAN**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Après la démolition des immeubles de la Rue des ponts, un square sera créé permettant notamment la sortie sécurisée des enfants de l'école Molière.

Le nécessaire hommage à rendre aux figures nationales que sont Mélinée et Miissak MANOUCKIAN.

80 ans après le décès de Missak MANOUCHIAN, le résistant et sa femme Mélinée sont entrés au Panthéon le 21 février 2024. Un évènement symbolique, pour l'histoire communiste, pour la mémoire arménienne et pour celle de la résistance.

Missak MANOUCHIAN et Mélinée SOUKÉMIAN sont tous deux orphelins du génocide arménien de 1915.

En arrivant à Paris, Missak, poète depuis les bancs de l'orphelinat, devient membre de l'internationale communiste et dirigeant du Zangou journal du HOK - ( comité de secours pour l'Arménie). C'est là qu'il rencontre Mélinée, dactylographe au journal.

Missak MANOUCHIAN rejoint le groupe de résistance armée communiste des Francs tireurs et partisans – main d'œuvre immigrée (FTP-MOI). Il y gagne des responsabilités, dans un réseau dont les membres sont communistes, certains juifs et majoritairement de l'Europe de l'est.

En Novembre 1943, 23 d'entre eux sont arrêtés lors d'une mission. Ils sont condamnés à mort par le tribunal militaire allemand du Grand Paris et fusillés le 21 février 1944 au mont Valérien.



Il vous est proposé de nommer le futur square de la rue des Ponts « Square Mélinée et Missak MANOUCHIAN ».

## **La Maire**

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉ PAR :**

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET ( donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/84 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉNOMINATION DE BÂTIMENT PUBLIC – MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT – ROBERT BADINTER**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le nécessaire hommage à rendre à une figure nationale qu'est Robert BADINTER.

Robert BADINTER – 1928 – 2024

Professeur de droit privé et avocat au barreau de Paris, il se fait connaître du grand public pour son combat contre la peine de mort dont il soutient l'abolition devant le parlement en 1981 alors qu'il est Garde des Sceaux et Ministre de la Justice.

Membre du Parti socialiste, il est Ministre de la Justice de 1981 à 1986, puis Président du Conseil Constitutionnel de 1986 à 1995 et ensuite sénateur des Hauts de Seine de 1995 à 2011.

Tout au long de son engagement politique, Robert BADINTER prend position pour la réinsertion des détenus, pour une série d'évolutions du code pénal ainsi que pour la lutte contre l'antisémitisme et l'homophobie.

Il vous est proposé de nommer la maison de Justice et du droit « Maison de la justice et du droit Robert BATINDER ».

## **La Maire**

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉ PAR :**

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/85 – FONCIER – IDENTIFICATION DES ZAENR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIERZON - ENR1 PHOTOVOLTAÏQUE – ENR2 PHOTOVOLTAÏQUE – ENR3 PHOTOVOLTAÏQUE – ENR4 PHOTOVOLTAÏQUE – ENR5 PHOTOVOLTAÏQUE – ENR6 PHOTOVOLTAÏQUE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Exposé préliminaire

Vu loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale,

Vu l'article 15, en particulier, permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR) ;

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L.141-5-3 du code de l'énergie).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne

inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Cependant, le fait, pour un projet, d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

Vu l'article L.314-41. du Code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique ;

Les communes identifient les ZAENR sur leur territoire par délibération du conseil municipal, après concertation publique, selon les modalités qu'elles déterminent librement. Cette liste est communiquée au référent préfectoral et à l'EPCI concerné.

Ceci étant exposé.

La liste des zones identifiées comme ZAENR potentielles (éolien, solaire photovoltaïque sur bâtiment, solaire photovoltaïque au sol dont ombrières sur parking, méthanisation, hydroélectricité, géothermie), présentée au public pendant la phase de concertation :

- parcelles cadastrées section EM numéros 102, 53, 54,55 et 129, d'une surface totale de 92 196 m<sup>2</sup>, (secteur les Grandes Jonchères) présentées sur la carte en annexe (ENR1 photovoltaïque)
- parcelles cadastrées section DX numéros 15 à 25, 44 à 53, 56 à 58, 60, 119, 120, 65, 160, 161, 155, 154, 150, 149, 147, d'une surface totale de 57 450 m<sup>2</sup>, (secteur la Feuilleraie) présentées sur la carte en annexe (ENR2 photovoltaïque)
- parcelles cadastrées section BD numéros 346, 320, 338, 322 et 334, d'une surface total de 88 078 m<sup>2</sup>, (le Vieux Domaine) présentées sur la carte en annexe (ENR3 photovoltaïque),
- parcelles cadastrées section EI numéros 570, 569 et 759, d'une surface totale de 20 471 m<sup>2</sup>, présentées sur la carte en annexe (ENR4 photovoltaïque),
- parcelles cadastrées section EK numéros 302 à 305, d'une surface totale de 51 990 m<sup>2</sup>, présentées sur la carte en annexe (ENR5 photovoltaïque),
- parcelles cadastrées section AL numéros 279 à 280, d'une surface totale de 98 806 m<sup>2</sup>, présentées sur la carte en annexe (ENR6 photovoltaïque),

La phase de concertation menée sur la commune du 23/02/2024 au 09/03/2024, au cours de laquelle les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR ont été mis à disposition du public, selon les modalités suivantes (questionnaire diffusé sur le site internet de la commune, annoncé par voie de presse).

Les résultats de la concertation, annexés à la présente délibération.

Il vous est proposé d'approuver la liste des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAENR) dressée ci-après :

- parcelles cadastrées section EM numéros 102, 53, 54,55 et 129, (secteur les Grandes Jonchères) présentées sur la carte en annexe (ENR1 photovoltaïque),
- parcelles cadastrées section DX numéros 15 à 25, 44 à 53, 56 à 58, 60, 119, 120, 65, 160, 161, 155, 154, 150, 149, 147 (secteur la Feuilleraie) présentées sur la carte en annexe (ENR2 photovoltaïque),
- parcelles cadastrées section BD numéros 346, 320, 338, 322 et 334, (le Vieux Domaine) présentées sur la carte en annexe (ENR3 photovoltaïque),
- parcelles cadastrées section EI numéros 570, 569 et 759, présentées sur la carte en annexe (ENR4 photovoltaïque),
- parcelles cadastrées section EK numéros 302 à 305, présentées sur la carte en annexe (ENR5 photovoltaïque),
- parcelles cadastrées section AL numéros 279 à 280, d'une surface totale de 98 806 m<sup>2</sup>, présentées sur la carte en annexe (ENR6 photovoltaïque).

Et de confier à la Maire ou à l'Adjoint délégué le soin de transmettre ladite liste au référent préfectoral et à l'EPCI compétent.

On a été amené, avec les services à repérer différents lieux de Vierzon qui sont aujourd'hui dit « à favoriser » pour la mise en place de photovoltaïque. À Vierzon il s'agit que de photovoltaïque, pas d'éolien. Ça ne change pas grand-chose quant à l'instruction des dossiers. On nous a demandé d'identifier des zones mais ça ne change pas le PLU et pas d'accès supplémentaire. C'est juste une étude qui a pu être faite.

## **La Maire**

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

## **Madame MILLÉRIOUX**

Il est clair qu'on est plus intéressé par la pose de panneaux sur les toits des immeubles, que de couper l'arrivée du soleil et de l'air sur des parcelles en herbe. Ça coupe toute la biodiversité, donc la vie qui est en dessous, et ça empêche toute autre activité. Je ne suis pas sûre de voter cette délibération.

## **La Maire**

Il s'agit d'une obligation, mais c'est pas parce qu'on détermine ces terrains, qu'on va mettre du photovoltaïque dessus, car on aura toujours le libre arbitre. C'est soumis à tout ce qui est permis. Ça ne dispense pas les promoteurs de toutes les autorisations nécessaires.

## **Monsieur MICHOUX**

On privilégiera les zones construites, les toits des immeubles. Là, il a été vu simplement sur un potentiel ville la possibilité de le faire. Ça fait partie également de nos engagement d'avoir une ville ou on peut être amené à avancer sur ces dossiers, pour permettre de produire de l'énergie sur place qui soit décarbonée. On est toujours sur des situations où on doit se poser la question de savoir « est-ce-qu'on favorise l'activité humaine ou est-ce-que le coût écologique le vaut ? » On est à chaque fois sur ces problématiques. Là, on n'a pas avancé sur ces dossiers, on ne les a même pas favorisés.

Vous avez là aussi la décharge de la Loeuf, comme ça pu être fait sur une autre décharge. Ce sont des terrains qui ne peuvent pas avoir d'autres utilisations. Vous savez qu'il y a la loi « zéro artificialisation nette », il a été considéré comme non artificialisées les zones où étaient implantées les panneaux photovoltaïques de 1m10. On est sur des situations avec des évolutions constantes de la réglementation.

## **Monsieur DESNOUES**

J'ai deux questions, Franck. La première, je vois que les terrains identifiés sont pour certains en zone inondable, est-ce-qu'il y a eu un risque technique de mettre des panneaux photovoltaïques, sachant que c'est censé produire de l'électricité ? La deuxième, c'est des terrains qui sont juste identifiés, mais est-ce-qu'aujourd'hui vous avez eu des appels de sociétés privées pour faire la même chose qu'au Forges ou à côté de Fernand Léger ? Aujourd'hui si ces terrains sont identifiés, c'est qu'ils ont à terme une vocation, que va t-on en faire ? Les donner à des entreprises privées ou plutôt des entreprises publiques ?

## **La Maire**

Pour le moment, nous n'avons pas de porteur de projet. Il n'y a personne qui se positionne. Concernant la pose de panneaux sur des zones inondables, notamment au Vieux Domaine, nous n'avons jamais eu de soucis.

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

## **ADOPTÉ PAR :**

24 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET ( donne pouvoir à M. LATESSA).

3 abstentions : Mme KAOUES, M. LHONNEUR, Mme MILLÉRIOUX.

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/86 – AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DES CAMPS ENFANCE ET JEUNESSE DURANT L'ÉTÉ 2024 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

L'organisation par la Ville, comme chaque année, de camps à destination d'enfants et adolescents, en collaboration avec différents partenaires.

La nécessité de permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes de profiter d'une offre de loisirs de qualité, favorisant leur épanouissement, la pratique d'activités ludiques et variées, contribuant à renforcer les liens sociaux, la vie en collectivité et découvrir des environnements différents.

Le Conseil municipal est appelé à fixer la participation financière des familles aux différents camps proposés par le service petite enfance, enfance et éducation pour l'été 2024.

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, il est proposé de maintenir le même niveau de participation tarifaire des familles que pour 2023 et donc de ne pas impacter directement les éventuelles augmentations de certaines prestations.

### **Camp enfance : (programme du centre de loisirs municipal Jean Pauvrehomme)**

#### **PERONNE (Saône et Loire) du 2 au 9 août 2024**

(7 enfants de 9 à 13 ans)

8 jours/7 nuits en pension complète – Centre de vacances Jean Andros « le Carruge » en pension complète, proche de Solutré, visite des bords de Saône à Mâcon, piscine, balade en vélo sur la voie verte de Cluny,...

#### **MINI-CAMP SPORTIF, CULTUREL et SOLIDAIRE du 9 au 12 juillet 2024**

(18 jeunes de 11 à 17 ans)

Itinérance sur différents sites dans le Cher et Indre-et-Loire.

Hébergement en camping (lieux en cours de validation) en pension complète. Activités de pleine nature, kayak, visite de fermes, sites culturels, trampoline parc, activités aquatiques, etc....

Action solidaire : le groupe de jeunes participe à la conception et la réalisation d'une action de coopération à l'attention d'un service public ou d'un partenaire sur l'un des sites d'accueil.

### **Camp jeunesse : (programme du service jeunesse)**

#### **CAMP LES ASSIONS, EN ARDECHE du 20 juillet au 26 juillet 2024**

(7 jeunes de 11 à 15 ans)

7 jours / 6 nuits – Hébergement en cabane en bois. Activités : canyoning, spéléologie, visite de grotte, via corda, escalade, Canoë kayak, randonnée, mini raid.

#### **CAMP CENTRE BELLEVUE, TRANCHE SUR MER du 28 juillet au 03 août 2024**

(7 jeunes de 11 à 15 ans)

7 jours/6 nuits – Hébergement en structure PEP en pension complète. Activités : Parc aventure O'fun Park, planche à voile, parc aquatique O'gliss Park, bouée tractée Waterfun.

2024	Tarification unique pour chacun des camps enfance/ jeunesse	Tarif Mini-camp sportif/ culturel /solidaire
<b>FATL CAF 19,00 €- 5,00 €</b>	75,00 €	55,00 €
<b>FATL CAF 17,00 € - 3,00€</b>	86,00 €	63,00 €
<b>0,00 à 210,99</b>	103,00 €	75,00 €
<b>211,00 à 270,99</b>	107,00 €	79,00 €
<b>271,00 à 350,99</b>	111,00 €	82,00 €
<b>351,00 à 401,99</b>	116,00 €	85,00 €
<b>402,00 à 570,99</b>	120,00 €	88,00 €
<b>571,00 à 620,99</b>	124,00 €	91,00 €
<b>621,00 à 820,99</b>	129,00 €	94,00 €
<b>821,00 à 920,99</b>	139,00 €	102,00 €
<b>921,00 à 971,00</b>	150,00 €	110,00 €
<b>&gt; à 971,00</b>	161,00 €	118,00 €
<b>Extérieur - Non vierzonnais (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)</b>	204,00 €	149,00 €

#### **Modalités de règlement :**

Une première échéance avant le camp sera facturée. Le solde pourra être versé en plusieurs mensualités, suivant un échéancier rempli auprès du guichet unique.

#### **Modalités d'annulation :**

Pour tous les camps, les modalités d'annulation sont fixées comme suit :

- dans les 7 jours précédant le départ, le camp sera facturé dans son intégralité,
- entre 8 et 14 jours précédant le départ, le camp sera facturé dans sa moitié,
- entre 14 et 21 jours précédant le départ, l'acompte sera conservé.

#### **Disposition concernant les camps :** (hors colos apprenantes)

- Pour toute annulation, en cas de force majeure en cours d'un camp, celui-ci sera facturée au prorata du nombre de jours de présence,
- Les aides des Comités d'Entreprises ou organismes sociaux seront déduites des participations des familles sur la présentation d'une prise en charge,
- Sans présentation de documents, le tarif maximum est appliqué.

#### **Condition d'accès aux Colos apprenantes :**

Sous réserve des consignes gouvernementales ultérieures, notamment des critères de sélection imposés, et en raison du nombre de places limité, les enfants seront identifiés par les référents éducatifs des services municipaux, assurant un lien étroit avec les équipes enseignantes et les parents.

Il vous est proposé d'approuver la tarification, les modalités d'accès, de paiement et d'annulation, accordées aux familles pour les camps proposés durant les séjours d'été 2024, d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire délégué à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités et d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

## **La Maire**

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/87 – AFFAIRES SCOLAIRES – SECTORISATION DES ÉCOLES DU 1ER DEGRÉ – MODIFICATION DES PRINCIPES D'AFFECTATION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES – APPLICABLE A COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025**

### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Vu l'article L. 212-7 du Code de l'éducation précisant que « le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil municipal »,

Vu la délibération n°06/129 du Conseil municipal en date du 18 mai 2006 fixant le découpage en 11 secteurs scolaires permettant de répartir les élèves vierzonnais sur les 20 établissements scolaires regroupés en 3 groupes scolaires, 9 écoles élémentaires, et 8 écoles maternelles publiques,

Un réajustement de cette sectorisation est désormais nécessaire afin de tenir compte de l'évolution démographique des secteurs « n°1 Château », « n°2 Centre-ville » et « n°7 Clos du Roy », et ainsi permettre un rééquilibrage de la répartition des élèves dans ces écoles.

Une nouvelle règle d'affectation scolaire, ci annexée, sera applicable automatiquement à compter de la rentrée scolaire 2024/2025, pour toutes les nouvelles demandes d'inscription sollicitées.



L'ensemble des autres dispositions fixées dans la délibération n°06/129 en date du 18 mai 2006 reste inchangé. Les familles doivent donc se conformer à celle-ci, conformément à l'article L131-5 du Code de l'éducation.

Il vous est proposé d'approuver les nouvelles règles d'affectation des élèves issus des secteurs « n°1 Château », « n°2 Centre-ville » et « n°7 Clos du Roy », selon le listing des rues ci-dessous et d'appliquer ces dispositions à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

## **ANNEXE 1 – DÉLIBÉRATION SECTORISATION SCOLAIRE 2024/2025**

### **Secteurs « n°1 Château », « n°2 Centre-ville » et « n°7 Clos du Roy »**

Modification des règles d'affectation scolaire pour ces 3 secteurs à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Cette modification concerne l'affectation des élèves résidant dans ces rues et demandant une nouvelle inscription scolaire. Tous les élèves déjà scolarisés ne sont pas concernés.

### **LISTE DES RUES RÉAFFECTÉES**

Dénomination des rues	Zone d'origine	Zone d'affectation
Parc de Bellevue	Groupe scolaire Tunnel Château	Secteur n°7 Clos du Roy – Groupe scolaire Pierre Bodin/ Jean Zay
Gay Lussac du n° 19 au 29	Groupe scolaire Tunnel Château	Secteur n°7 Clos du Roy – Groupe scolaire Bodin/Zay
Armand Brunet	Groupe scolaire Tunnel Château	Secteur n°2 Centre-ville – Maternelle Jules Vallès/Elémentaire Émile Charot-Molière
Victor Hugo	Groupe scolaire Tunnel Château	Secteur n°2 Centre-ville – Maternelle Jules Vallès/Elémentaire Emile Charot-Molière
Avenue de la République n° pairs	Groupe scolaire Tunnel Château	Secteur n°2 Centre-ville – Maternelle Jules Vallès/Elémentaire Émile Charot-Molière
Raspail	Groupe scolaire Bodin/Zay	Secteur n°1 Château – Groupe scolaire Tunnel Château
Souvenir Français	Groupe scolaire Bodin/Zay	Secteur n°1 Château – Groupe scolaire Tunnel Château

### **La Maire**

Il y a t-il des questions ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/88 – DIRECTION GÉNÉRALE – FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Vu la délibération n° 16/78 du 31 mars 2016, fixant les tarifs de diverses prestations du guichet unique, dont l'accueil de loisirs ;

Vu la délibération n° DEL21/136 du 29 juin 2021, fixant les tarifs des accueils avant et après classe et ceux des activités et des centres de loisirs ;

Le besoin d'ajuster les tarifs aux augmentations du prix des denrées alimentaires, des ressources humaines et de l'énergie.

Le besoin de conserver une certaine équité dans les tarifs, et d'élargir la grille des quotients familiaux.

Certains tarifs sont obsolètes.

Il convient de prendre en compte le coût lié aux enfants bénéficiaires d'un projet d'accueil individualisé.

Il convient d'adapter la tarification aux familles qui ne respectent pas les règles d'inscription et d'annulation.

Le Fonds d'aide temps libre (FATL), accordé par la CAF, s'applique aux accueils de loisirs extrascolaires.

Il vous est proposé d'adopter les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires tels que ci-dessous et de mettre ces tarifs en application au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

<b>Tranche / quotient familial</b>	Unique	CDC	Hors CDC	0 à 210	211 à 270	271 à 350	351 à 401	402 à 570	571 à 620	621 à 820	821 à 920	921 à 971	972 à 1300	>1300
<b>Prestations</b>														
Périscolaire Matin		1,36 €	1,77 €	0,35 €	0,53 €	0,59 €	0,63 €	0,72 €	0,77 €	0,81 €	1,07 €	1,09 €	1,11 €	1,13 €
Périscolaire Soir		3,14 €	4,08 €	0,74 €	1,54 €	1,71 €	1,78 €	1,89 €	2,24 €	2,40 €	2,46 €	2,53 €	2,69 €	2,74 €
Accueil de loisirs Périsco-extrasco Journée avec repas		12,02 €	15,63 €	3,11 €	3,50 €	3,54 €	4,40 €	5,39 €	5,86 €	6,68 €	6,70 €	7,39 €	7,78 €	7,94 €
Accueil de loisirs Périsco-extrasco Journée avec temps de repas Projet d'accueil individualisé		10,22 €	13,29 €	2,64 €	2,98 €	3,11 €	3,24 €	3,46 €	3,88 €	4,08 €	4,32 €	4,68 €	5,08 €	5,19 €
Accueil de loisirs Périsco-extrasco Journée sans repas		8,05 €	10,47 €	2,54 €	2,57 €	2,82 €	2,91 €	3,01 €	3,18 €	3,28 €	3,30 €	3,70 €	3,86 €	3,94 €
Accueil de loisirs Périsco-extrasco Matin avec repas		9,92 €	11,60 €	2,66 €	3,01 €	3,04 €	3,75 €	4,61 €	5,04 €	5,70 €	5,74 €	6,31 €	6,64 €	6,77 €
Accueil de loisirs Périsco-extrasco Matin avec temps de repas Projet d'accueil individualisé		8,29 €	10,78 €	2,36 €	2,56 €	2,68 €	2,89 €	3,21 €	3,51 €	3,72 €	3,98 €	4,26 €	4,48 €	4,56 €
Accueil de loisirs Périsco-extrasco Demi journée sans repas		6,82 €	8,87 €	2,23 €	2,31 €	2,49 €	2,53 €	2,59 €	2,63 €	2,69 €	2,79 €	2,97 €	3,08 €	3,14 €
Sorties exceptionnelles		95 %	95 %	45 %	50 %	53 %	56 %	59 %	62 %	65 %	70 %	70 %	75 %	75 %
Veillées + repas	3,17 €													
Veillées couchées	4,22 €													
Majoration pour non respect des règles d'annulation et d'inscription (hors raison médicale)	20 %													
Réduction à partir du deuxième enfant	30 %													
Rédition de la carte de centre de loisirs en cas de perte	2 €													

## La Maire

Il y a t-il des questions ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/89 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

### **Rapporteur : Toufik DRIF**

La Ville soutient depuis de nombreuses années les associations d'intérêt local pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités.

Il vous est proposé de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

1 500 € à L'Ensemble Folklorique des Berriauds

1 500 € à La Croix Rouge Française

1 500 € à C.L.B.

800 € à L'Université Populaire

500 € au Centre Généalogique de Vierzon

300 € à L'A.N.A.C.R. Comité de Vierzon

300 € à la Cantilène

300 € aux Peintres de la Forêt

150 € à la Cabane à grandir

150 € au Groupe d'Entraide Mutuelle GEM ODYSÉE

Et d'imputer les dépenses d'un montant total de 7 000 € sur les crédits ouverts au budget 2024 article 6574.

### **La Maire**

Il y a-t-il des questions ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## DEL24/90 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur : Solange MION**

### 1– Création de poste d'un agent titulaire à temps non complet

POSTE CRÉÉ	OBSERVATIONS
1 Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale - Temps non complet : 5/16ème	Suite à la réussite à concours d'un agent
1 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe – Temps non complet : 27/35ème	Dans le cadre d'une mutation

Il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs comme susvisé.

### La Maire

Il y a t-il des questions ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/91 – SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2024 À L'ASSOCIATION LES PRÉDATEURS DE VIERZON ROLLER HOCKEY**

**Rapporteur : Wendelin KIM**

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs.

À cet effet, le budget primitif 2024 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives.

Il vous est proposé d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 5 000 € à l'association « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » pour leur qualification en coupe d'Europe de Roller Hockey et d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de la subvention et d'imputer la dépense correspondante respectivement sur les crédits ouverts au budget primitif 2024, fonction 30, article 65748.

### **La Maire**

Il y a t-il des questions ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.

## **DEL24/92 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉNOMINATION DE BÂTIMENT PUBLIC - GYMNASSE CHRISTIAN MÉTROT "**

**Rapporteur : Wendelin KIM**

Il convient de rendre hommage à des bénévoles qui se sont fortement investis dans le monde associatif et sportif.

L'importance du rôle de Christian MÉTROT dans l'animation sportive locale, en qualité de Président du club de basket-ball le CAJO de Vierzon, fonction qu'il a exercée pendant 25 ans.

Christian MÉTROT – Président du club de basket pendant 25 ans, avait un objectif majeur « qu'un maximum de gamins s'intéressent au basket ».

La mixité sociale, depuis ses débuts à la tête du club et l'ouverture sur le handicap sont des thèmes qu'il avait su impulser.

Un passionné qui ne lâchait jamais rien se souvient Thomas DEVAUTOUR , membre du CAJO.

Il vous est proposé de nommer le gymnase Sellier, « Gymnase Christian MÉTROT».

### **La Maire**

Nous organiserons, au moment de la pose de la plaque, un évènement un peu plus officiel.

Il y a t-il des questions ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉ PAR :**

28 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD).

2 absents : M. BERNARD, M. KALKIN.